

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 04.12/2022

-- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT DEUX DECEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/12/2022

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - François LO PRESTI - Brigitte HARLAUX.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Florence LIENARD qui a donné procuration à G. Cellier
Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à D. Bussignies
Isabelle HUBLART qui a donné procuration à JM Bernard

Absent(e) :

Isabelle DELOBEL

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

<u>OBJET : POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS A VENIR</u>

M. Le Maire donne la parole :

à M. Lenne, adjoint aux travaux qui énumère les divers projets à venir ainsi que les subventions à solliciter auprès des différents organismes :

- VALENCIENNES METROPOLE : Le Fond de Soutien aux Investissements Communaux -FSIC- sur l'extension école dès que le dernier chiffrage sera connu ; (pour rappel, l'Aide Départementale Villages et Bourgs – ADVB- 2022 a été demandée et obtenue sur l'extension école 190 815 sur 477 038 euros HT) – la maîtrise d'œuvre est en cours de recrutement.
- DEPARTEMENT : Dans le cadre de l'Engagement Renouveau Bassin Minier' - ERBM - : projets portés sur 3 ans (dont inscrit ADVB 2022 : extension école
 - o ADVB 2023 porterait sur l'éclairage public 40% - dérogation obtenue et dépôt des dossiers du 02/01 au 31/03/2023 ;

- Et enfin l'ADVB 2024 portera sur les PTS Projets Territoire Structurants à enjeux départementaux : réhabilitation générale et technique de la salle des sports et de ses abords- (max 340 000 €), avec éventuellement le Bonus Nord Durable pour 15 000 euros max, attribué suivant l'effort énergétique effectué sur la salle des sports ; dossier à étoffer pour dépôt en 2024 ;
- Pour ce projet, le FSIC pourrait être sollicité aussi – à savoir que l'audit énergétique réalisé pour la salle des sports – 8 000 euros – pourrait être subventionné uniquement si la commune réalise les travaux permettant d'atteindre des objectifs définis, à savoir que la Région pourrait financer 30% du solde sur le HT ; et à se renseigner pour l'ANS : Agence Nationale du Sport ; ainsi qu'auprès des différents appels à projet ponctuels.

aussi dernièrement : un appel à projets de l'Etat, lancement en janvier prochain 'fonds verts' qui porterait sur les travaux de remplacement des luminaires 'anciens' de l'éclairage public ou les projets de rénovation énergétique des bâtiments.

et ensuite à M. Marchal, adjoint aux finances, pour les capacités d'emprunt de la commune, auprès de la Banque des territoires (via la Caisse des Dépôts et Consignations – CDC-) : organisme qui aide les collectivités sur le financement des équipements, tels que la salle des sports : proposition d'emprunt (taux fixe ou livret A : ex : taux actuel 2% + 0.6 % de marge) sur la durée de vie du bâtiment, éventuellement 25 ans à 35 ans dans le cas présent. L'emprunt à taux fixe étant plus compliqué à obtenir que par une banque 'traditionnelle'.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 28.12.2022
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
27.12.2022 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20221222-221227_D1834VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER